



Point n°12 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 3'350'000.- TTC pour le renouvellement des infrastructures souterraines de la rue du Temple à Bôle et sa requalification avec un aménagement de surface de qualité « vieux village »

Monsieur le Président,
Mesdames Les Conseillères générales,
Messieurs Les Conseillers généraux,



Rue du Temple, Bôle

1. Introduction

Par ce rapport, le Conseil Communal de Milvignes propose pour la rue du Temple à Bôle :

- L'assainissement des réseaux
- La requalification de l'espace en faveur de la mobilité douce
- Un réaménagement de surface de qualité « vieux village ».

2. Situation actuelle

La rue du Temple est un espace public important de Bôle qui traverse son centre historique.

Les réseaux souterrains y sont en mauvais état et il est indispensable de les rénover si nous voulons pouvoir répondre aux attentes de la population en matière d'énergie renouvelable.

La mobilité douce doit y être favorisée et cette zone, qualifiée de zone de rencontre (20km/h), doit être aménagée de telle sorte que l'automobiliste qui y entre se rende compte immédiatement qu'il n'est pas prioritaire.

Durant les ateliers participatifs, la population a exprimé son souhait de valoriser le centre du village, souhait partagé par le Conseil communal.

3. Projet – Pour davantage de détails, voir la notice Technique en Annexe

3.1. Infrastructures souterraines

Il s'agit d'assainir les réseaux d'eau potable, d'évacuation des eaux, d'électricité, de télécommunication, d'éclairage public et de gaz.

La séparation des eaux claires / usées sera effectuée selon le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de Bôle.

Le chauffage à distance (CAD), propriété de CADBAR, sera implanté dans la rue.

Les introductions des immeubles seront contrôlées et au besoin remplacées aux frais des propriétaires.

3.2. Mobilité et circulation

La réfection complète des réseaux souterrains nous offre l'opportunité de revoir l'aménagement complet de la surface et de proposer un revêtement permettant de lutter contre les îlots de chaleur (du style des pavés à St. Blaise). Les initiatives privées de végétalisation des façades et des pieds de bâtiments seront encouragées et soutenues par la commune.

3.3. Aménagements de surface

La rue du Temple est actuellement classée en zone de rencontre où la vitesse maximale autorisée est de 20km/h et où la priorité devrait être donnée aux piétons. La signalisation n'est pas suffisante et un réaménagement complet permettra aux automobilistes de se rendre immédiatement compte qu'ils entrent dans une zone où ils ne sont plus prioritaires.

4. Investissement

Le montant de cet investissement tient compte de la complexité des travaux de fouilles à exécuter dans un environnement souterrain déjà bien occupé et respecte le plan des investissements 2022.

Sur la base des devis estimatifs des travaux de génie civil, d'appareillage d'eau potable et l'éclairage public, l'investissement à consentir pour l'ensemble des travaux communaux pour la réfection de la rue du Temple se décompose comme suit :

Service	CHF HT	CHF TTC	CHF TTC intégrant les divers et imprévus	%
Eau potable (EB)	570'300	614'213	707'000	21%
Électricité (BT)	602'700	649'108	747'000	22%
Eaux claires (EC)	330'480	355'927	410'000	12%
Eaux usées (EU)	382'400	411'845	474'000	14%
<i>Sous-total des autofinancés</i>	<i>1'885'880</i>	<i>2'031'093</i>	<i>2'338'000</i>	<i>70%</i>
Éclairage public (EP)	207'320	223'284	257'000	8%
Chaussée	609'140	656'044	755'000	23%
<i>Sous-total des soumis au frein à l'endettement</i>	<i>816'460</i>	<i>879'327</i>	<i>1'012'000</i>	<i>30%</i>
Divers et imprévus (15%)	405'351	436'563	-	-
	3'107'691	3'346'983	3'350'000	100%

Les honoraires du bureau d'aide au maître d'ouvrage (BAMO) sont inclus dans les travaux.

Part d'autofinancement

Le montant lié à l'éclairage public et à la chaussée est soumis au frein à l'endettement, soit environ 30% de la demande de crédit. Le compte de fonctionnement sera donc majoré de CHF ~143'000.- durant les 10 premières années, puis de CHF ~32'000.- durant les 10 dernières années d'amortissements.

Les chapitres électricité, eau, épuration et eaux claires sont autofinancés par les taxes. Ces dernières ne seront pas impactées, car le montant des réserves « Financements spéciaux » est d'environ 2.2 millions de francs à fin 2021 et permet d'absorber l'augmentation des coûts (amortissement et intérêts passifs).

Participation aux fouilles

Groupe E SA pour le réseau d'électricité BT (basse tension), Viteos SA pour le gaz, SITEBCO pour le télé-réseau et Swisscom SA pour la télécommunication ont à leur charge l'entier de leurs travaux. Par conséquent, il y aura également une réduction en faveur de la commune sur les travaux de réfection de chaussée en cas d'intervention.

5. Planning des travaux

Une séance informative a déjà été organisée avec les personnes riveraines.

La phase travaux est prévue pour une durée de 12 à 15 mois, débutant au printemps 2023 et se terminant sur 2024.

Un raccordement sur la rue du Lac permettra aux riverains d'accéder en tout temps chez eux, aux commerçants de rester ouvert, et à un transit minimum de pouvoir se faire.

6. Développement durable

6.1. Volet environnemental

La problématique du recyclage des matériaux est intégrée au projet. Il sera, par exemple, demandé qu'un maximum de matériaux d'excavation soit réutilisé (s'ils ne sont pas pollués) pour le remblayage des fouilles. Le sable pour l'enrobage des conduites devra provenir du lac, de façon à réduire les déplacements et utiliser une ressource locale. Les matériaux pour la couche de fondation de la chaussée seront soumis aux règles de la construction des chaussées ; il s'agit de granulats naturels.

La mise en place d'un CAD permettra d'offrir à la population une alternative d'énergie non fossile et de planifier le renouvellement de leur installation à court ou moyen termes.

La mise en séparatif des eaux impliqueront un désengorgement de la STEP et une meilleure qualité des eaux qui en sont issues.

La pose sur sable des revêtements de sol permettra l'infiltration eaux de ruissellement dans le sous-sol, limitant ainsi la saturation du réseau d'évacuation des eaux claires.

L'implantation de végétation permettra de réduire les effets d'îlot de chaleur.

6.2. Volet social

Le projet d'aménagement a fait l'objet d'une démarche participative en 3 étapes :

- Un atelier de co-conception mené le 18 octobre 2021
- Une séance-débat le 2 novembre 2021 de présentation des résultats de l'atelier et des aménagements proposés par les bureaux **urbaplan** et **sdingénierie**
- Une séance de présentation des avancées du projet le 30 août 2022.

La limitation et la modération du trafic motorisé permettront un aménagement d'espace public qualitatif favorable aux modes doux (piétons et cycles) et l'appropriation de la rue par les riverains et les usagers.

6.3. Volet économique

De manière générale, tous les réseaux ont des pertes (eau potable, eaux claires, etc.) ; en les assainissant, on les réduit au minimum.

L'appel d'offres pour l'entreprise de génie civil sera conforme aux marchés publics.

Subventions cantonales : Les travaux de construction pour le collecteur des eaux claires pourront faire l'octroi d'une subvention cantonale qui est de l'ordre de 40% (séparatif effectif).

Subventions communales : Une participation communale à raison de 20%, mais au maximum de CHF 2'000.- par immeuble, est accordée aux propriétaires se raccordant à des dispositifs d'infiltration ou au nouveau collecteur d'eaux claires.

7. Conclusion

À ce jour, il convient de constater que la rue du Temple doit faire l'objet d'une réfection complète de ses infrastructures, d'une requalification de l'espace en faveur de la mobilité douce et d'un réaménagement de surface de qualité « vieux village ».

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, ni des coûts administratifs.

Par ailleurs, le Conseil communal s'engage à indiquer régulièrement à la Commission des travaux publics, des énergies et de l'environnement, ainsi qu'à la Commission de l'urbanisme et de la mobilité, l'avancée des travaux, et à la Commission financière le coût final pour la commune.

La nécessité d'engager ces travaux étant démontrée, le Conseil communal vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, d'adopter le présent rapport et l'arrêté qui l'accompagne.

Colombier, le 9 novembre 2022

Le Conseil communal



Le Conseil général de la Commune de Milvignes

Arrêté à une demande de crédit d'engagement de CHF 3'350'000.- TTC pour le renouvellement des infrastructures souterraines de la rue du Temple à Bôle et sa requalification avec un aménagement de surface de qualité « vieux village »

Le Conseil général de la commune de Milvignes,

Dans sa séance du 15 décembre 2022

Vu le rapport du Conseil communal du 9 novembre 2022

Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964

Vu la Loi sur les finances de l'État et des Communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

arrête

Crédit d'engagement

Article premier :

¹Un crédit d'engagement de CHF 3'350'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour le renouvellement des infrastructures souterraines de la rue du Temple à Bôle.

²Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mitteland.

Comptabilisation

Article 2 :

La dépense sera portée au compte des investissements et amortie selon les taux suivants :

- Chaussée : 10%
- Éclairage public : 5%
- Eau potable : 2%
- Eaux claires : 2%
- Eaux usées : 2%
- Électricité basse tension : 3%

Exécution

Article 3 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Au nom du Conseil général

Le président :

Le secrétaire :

J.-M. Pessina

D. Etter

Colombier, le 15 décembre 2022